



## AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) EN VERTU DE L'ARTICLE 434 DU CODE MUNICIPAL (L.R.Q., c. C-27.1)

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

---

#### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :


Dans une résolution adoptée à la session ordinaire du 21 juin 2017, le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook a annoncé son intention d'exécuter des travaux d'entretien et de stabilisation de berges dans le cours d'eau suivant :

*«Une portion d'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook»*

et ce conformément aux dispositions pertinentes du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et plus particulièrement l'article 852 et l'article 104 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1).

Toutes les personnes intéressées par l'exécution de ces travaux sont convoquées à la session ordinaire du conseil de la MRC qui se tiendra le 23 août 2017 à 19h30, à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC, au 294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook, Québec, pour y être entendues par les membres du conseil qui pourront, s'ils le jugent à propos, adopter un règlement visant l'exécution des dits travaux.

Fait à Coaticook, ce 22 juin 2017.



Nancy Bilodeau, OMA  
Greffière  
Secrétaire-trésorière adjointe  
Directrice générale adjointe